

## Fédération de pêche du Loir-et-Cher



### **Un nouveau parcours pour le début d'année !**

Dans son Schéma départemental de développement du loisir pêche, la Fédération de pêche du Loir-et-Cher avait pour objectif d'équilibrer l'offre entre le nord et le sud du département. Avec l'entrée, dans notre réseau, du plan d'eau de la Ferté Beauharnais en 2016, c'est avec plaisir que nous vous annonçons celle du plan d'eau de Dhuizon à compter du 1er avril 2017. La Sologne, très privative, est quelque peu dépourvue de parcours associatifs. Ces deux nouveaux parcours vont donc satisfaire un public de plus en plus nombreux.

Ce petit plan d'eau communal d'un hectare environ est situé dans le cœur du village. Un empoissonnement sera prochainement réalisé. Vous pourrez ainsi y pêcher carpes, gardons et quelques carnassiers. A l'occasion de l'opération «Truite de Pâques», un déversement de truites arc-en-ciel sera également effectué.

En lien avec la Fédération de Pêche, l'AAPPMA de Bracieux essaiera d'ouvrir un nouveau dépositaire sur la commune.

## **2017 : Plan de gestion départemental, nouvelle version pour la Fédération de pêche**

Simon Gaillot, jeune diplômé en ingénierie des milieux aquatiques fort d'une expérience à la Fédération de pêche du Rhône, vient de rejoindre l'équipe de salariés de notre Fédération pour une année. Il a pour mission la rédaction du Plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles (PDPG), selon la trame proposée par notre Fédération nationale. Ce document, dont la dernière version datait de 2005, a pour objectif la réalisation d'un diagnostic global de l'état des cours d'eau départementaux. À partir de cet état des lieux, des mesures de restauration et de gestion piscicole seront proposées, en collaboration étroite avec les associations de pêche locales. Ainsi, le PDPG finalisé aura pour vocation de répondre à la demande des pêcheurs dans le respect des populations piscicoles et du milieu, conformément à la réglementation nationale.

## **L'ONEMA devient l'AFB**

Si l'on remonte quelques dix ans en arrière, il n'était pas rare d'entendre parler du Conseil Supérieur de la Pêche. En 2007, certains se souviendront que ce dernier a été remplacé par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Les missions de l'ONEMA s'appuyaient sur la recherche et le développement, la coordination du Système d'information sur l'eau, la surveillance des milieux aquatiques et au contrôle de leurs usages. Il participait à leur restauration et à la préservation de la biodiversité en apportant son appui technique aux acteurs de la gestion de l'eau, au niveau territorial et de bassin.

Depuis le 1er janvier 2017, l'ONEMA est devenue l'Agence française pour la biodiversité avec le GIP, l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN), l'Agence des aires marine protégées et les Parcs nationaux de France (PNF).

L'AFB reprend donc la mission de l'ONEMA de préservation et de restauration du bon état des eaux, lacs, rivières, fleuves, milieux humides, eaux littorales et de leurs milieux aquatiques.

Les services départementaux de l'AFB exercent des missions de contrôle des usages au titre de la police de l'eau, des milieux aquatiques et de la pêche, le recueil de données au titre de la connaissance des milieux aquatiques, ainsi qu'un appui technique aux gestionnaires et aux autorités chargées de la politique de l'eau.

**Fédération de Pêche du Loir-et-Cher**

**11 rue Robert Nau, 41000 Blois**

**02 54 90 25 60 / 07 71 28 09 40**

[www.peche41.com](http://www.peche41.com)

## **L'Agenda du pêcheur 2017**

Fermeture de la pêche du Brochet et du Sandre : 29 janvier

Ouverture de la pêche de la Truite : 11 mars

Opération Truites de Pâques : 15,16 et 17 avril

Ouverture de la pêche du Brochet et du Sandre : 1er mai

Ouverture de la pêche du Black-bass : 1er juillet

Fermeture de la pêche de la Truite : 17 septembre

Ouverture et Fermeture de la pêche de l'Anguille : en attente de l'arrêté interministériel